

Séance du 3 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	13	12

Date de la convocation
24 FEV. 2025

Date d'affichage
24 FEV. 2025

Objet de la Délibération

L'an deux mille vingt-cinq et le 3 mars à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : M. Jean-Paul BERGES, Mme Patricia BRUNET POTENTI, M Helder DA CRUZ, Mme Maryse DARNAUD, M Fabien DUPRONT, Mme Martine GOUZENNE, M Olivier JAQUEMET, Mme Marie-Hélène LEMAITRE, M Jean-Claude LE MAIRE, M Cédric FONTAN, Mme Estelle GOURIER

Absents excusés : M Vanneck GASPARINI,

Secrétaire de séance : Mme Maryse DARNAUD.

OBJET : Subventions aux associations

VU les articles L1611-4, L2541-12 et L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU les propositions de subventions communales aux associations,

Le détail des subventions votées

APE asso parents d'élèves	2 000 €
CAFE ASSO SOUS LES MARRONNIERS	244 €
CLUB 3EME AGE : GENERATION MOUVEMENT	400 €
CULTURE ET LOISIRS AU VILLAGE	1 100 €
ECOLE DE MUSIQUE LA LYRE D'ORPHEE	2 400 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	200 €
LA DIANE ORDANAISE	260 €
ORDANCE LINE CLUB	160 €
PETANQUE JOYEUSE	160 €
STE CHASSE LARROQUE	200 €
STE DE PECHE JEGUN	160 €
TENNIS CLUB ORDANNAIS	200 €
En attente d'attribution selon demandes	1 100 €

Acte rendu exécutoire

publication

= 8 484 €

du _____

Après délibérations, le Conseil Municipal décide, à la majorité:

- D'attribuer les subventions communales aux associations précitées conformément au tableau ci-dessus
- De dire que l'attribution de la subvention est conditionnée à la complétude du dossier de demande
- D'autoriser Madame le Maire à procéder au versement des ces subventions. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2025

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Marie-Line EMERLETT

